

M A I R I E
DE
FIGANIÈRES

B.P. 33

Code Postal : 83830

Téléphone 04 94 50 93 60

Télécopie 04 94 50 93 64

figanieres@wanadoo.fr

<http://www.figanieres.com>**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2019****NOTE DE PRESENTATION****Le cadre juridique**

Conformément à l'article L.2313-I du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Éléments d'information sur la commune

La population légale au 1^{er} janvier 2017 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 est de 2659 habitants.

Éléments marquants de cet exercice : un budget d'investissement moins conséquent en dépenses que celui de l'année dernière 637 151,69 € contre 825 432€ en 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de la section de fonctionnement**

Dépenses générales (chapitre 011) : pour l'exercice 2019, elles s'élèvent à 583 735,24 en augmentation par rapport à 2018 -510 240€- mais contenues avec un taux de réalisation de 90%.

Dépenses de personnel (chapitre 012) : elles sont nettement contenues puisqu'elles s'élèvent à 1 014 317,52€ en légère baisse par rapport à l'année 2018 (1 027 245€) avec un taux de réalisation de 94% dont 605 059,45€ pour le personnel titulaire et 81 921,31€ pour le personnel non titulaire. Les effectifs sont stables avec 29 agents au total quasiment tous à temps complet.

Charges de gestion courante (chapitre 65) : en très nette augmentation, elles s'élèvent à 307 787,26€ contre 186 738€ en 2018 avec un taux de réalisation de 98%. Cela s'explique par un versement de 100 072,52€ venu abonder le budget annexe de l'eau et de l'assainissement ainsi que par l'augmentation du montant des subventions versées aux associations Figaniéroises toujours plus nombreuses.

Charges financières (chapitre 66) : elles sont en baisse : 14 626,44€ contre 17 317,62€ en 2018 signe du désendettement de la commune.

Recettes de la section de fonctionnement

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : 113 326,70€ contre 122 020,03 en 2018 - taux de réalisation de 90%. On notera la nette diminution des recettes relatives au paiement des repas de la cantine scolaire, le nombre maximum d'enfants pouvant y être accueillis étant strictement plafonnés par le Conseil départemental.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 1 378 815,46€ contre 1 323 261,91 € en 2018. A noter que les taux des impôts n'ont pas augmenté depuis plus de 24 ans.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 330 513,72 € (pour rappel : 420 045 en 2013, 409 010,32 en 2014 et 399 541€ en 2015, 337 866,14€ en 2017, 343 375,60 € en 2018)

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : 135 287,75€ de recettes dont 125 782,74€ provenant des revenus des immeubles que la commune loue.

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) : 35 068,53€ contre 42 277,81€ en 2018 et 69 463,44€ sur l'exercice 2017. Sont imputées sur ce chapitre essentiellement les recettes relatives aux remboursements de sinistres par notre assureur.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de la section d'investissement

Les investissements programmés ont été réalisés à hauteur de 637 151,69 €. Parmi les travaux réalisés, à noter la poursuite de l'élaboration du schéma communal pluvial, de nombreux aménagements sportifs, des travaux à la tour de guet et sur la toiture de la chapelle de Saint Pons, l'aménagement d'une classe à l'école maternelle qui va se poursuivre sur l'exercice 2020, la climatisation des tennis, d'importants travaux de voirie, le pavage de 2 placettes au centre du village, des travaux sur l'éclairage public ainsi que sur les logements communaux, d'importants investissements en matière de vidéosurveillance, l'achat d'un nouveau photocopieur et la mise à niveau du matériel informatique à l'école élémentaire et en mairie. Le remboursement en capital de la dette est de 82 118,23€ contre 102 663,84 € en 2018 et 114 949,03€ sur l'exercice 2017.

Recettes de la section d'investissement

A noter : 779 102,94 € de recettes, soit 84% de taux de réalisation. A noter également 111 791€ de FCTVA et une taxe d'aménagement en baisse : 30 687,98€ contre 55 000 € de prévisions.

Fait à Figanières, le 3 février 2020

Le Maire

Bernard CHIVAU
